

1. **IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

Identification du produit            Reiniger 906

09060

Mode d'emploi recommandé:  
Produit à nettoyer

Identification du producteur / fournisseur

Tim Eckart Automatikölwechselsystem Manufaktur

Schillerstraße 12

D-36208 Wildeck-Obersuhl

Tél.: +49(0)6626/773936

Téléfax: +49(0)6626/773953

Renseignements en cas d'urgence: +49(0)172/3436381

Personne de renseignement/Tél.: voir ci-dessus

E-mail: tim.eckart@automatikoelwechselsystem.de

---

2. **Dangers possibles**

Indications des dangers:

Xn            Nocif

Indications particulières sur le danger pour l'homme et:

52/53            Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65                Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66                L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67                L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

---

3. **Composition / information sur les composants**

Caractérisation chimique

Mélange de solvants.

Composants dangereux :

EINECS-Nr.	Nom	Symb.	conc.-%
CAS-Nr.	phrases "R"		
	white-spirit		
64742-82-1	10-65-66-67-51/53	Xn,N	10 - 30
	n-paraffine (C5-C20)		
64771-72-8	65-66	Xn	30 - 100
	alcane		
	65-66	Xn	30 - 100

Indications complémentaires:

Textes en clair des phrases "R" voir le chapitre 16:

---

4. **Premiers secours**

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

**Après contact cutané**

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

**Après contact oculaire**

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire.

Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Appeler immédiatement le médecin.

---

5. **Mesures de lutte contre l'incendie**

**Agent d'extinction approprié**

Mousse

Produits extincteurs en poudre

Dioxyde de carbone

**Agent d'extinction non approprié pour raisons de sécurité**

Jet d'eau

**Risque particulier dûs à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion ou aux gaz libérés**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

**Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

---

6. **Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Mesures de prudence relatives aux personnes**

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

**Mesures de protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**Procédé de nettoyage/récupération**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

---

7. **Manipulation et stockage**

**Manipulation**

**Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosol.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

Refroidir à l'eau les conteneurs menacés.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été

vidés.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Protéger du gel.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

8. **CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations techniques.**

Regardez section 7; Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Composants possédant une valeur limite d'exposition

EINECS-Nr.	Nom	Valeur	Unité
	white-spirit	MAK 100	ppm
	n-paraffine (C5-C20)	MAK 200	ppm
	alcane	MAK 200	ppm

**Equipement de protection individuel**

**Protection respiratoire**

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

En cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire.

**Protection des mains**

Recommandation: Gants protecteurs imperméables de nitrile à la base de l'EN 374; le temps de perméabilité à une épaisseur de 0,4 mm s'élève à plus de 480 min.

**Protection des yeux**

Lunettes avec protection latérale

**Mesures générales de protection**

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le

9. **Propriétés physiques et chimiques**

Etat liquide  
Couleur transparent  
Odeur typique

	Valeur	Unité	Method
Point d'éclair	55	°C	EN 22719
Viscosité 20 °C	n.b.		DIN 51562
Densité: 20 °C	0.76	g/cm3	DIN 51757
Limite inférieure d'explosibilité:	0.4	Vol.%	
Limite supér.d.'explos.	7.0	Vol.%	
Solubilité dans l'eau / méthode	insoluble		
Point d'écoulement	n.b.	°C	
Point d'ébullition:	>160	°C	
Densité apparente:	n.a.	kg/m3	
Pression de vapeur: 20 °C	n.b.	mbar	
pH: 20 °C	n.a.		

---

10. **Stabilité et réactivité**

**Substances à éviter**

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

**Produits de décomposition dangereux**

vapeurs / gaz inflammables

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

---

11. **INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Remarques générales.**

Absence de données toxicologiques.

**Expériences issues de la pratique**

L'inhalation des vapeurs de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, risque d'aspiration dans le poumon, ce qui peut provoquer une pneumonie chimique ou un

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

---

12. **INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

---

13. **Considérations relatives à l'élimination**

**Produit**

**Classe de déchets**

070604

autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballage non nettoyé**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

---

14. **Informations relatives au transport**

**Transport terrestre ADR/RID**

Classe : 3

Fiche signalétique des danger: 3

No. ONU : 1300

Désignation de la marchandise: TERPENTINÖLERSATZ (WHITE SPIRIT)

PG : III

No. de danger : 30

**Transport maritime IMDG/GGVSee**

Classe : 3

EmS : F-E, S-E

No. ONU : 1300

Désignation d'expédition : TURPENTINE SUBSTITUTE

PG : III

MARINE POLLUTANT : p

**Transport aérien ICAO/IATA**

Classe : 3  
No. ONU : 1300  
Désignation d'expédition : Turpentine substitute  
PG : III

**Autres données**

---

15. **INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Étiquetage selon les directives CEE**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires (GefStoffV )

Xn Nocif

**Contient :**

n-paraffine (C5-C20)  
alcane

**Phrases-R:**

- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Phrases-S:**

- 24 Éviter le contact avec la peau.
- 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Dispositions particulières concernant l'étiquetage de certaines préparations:**

n.a.

**Prescriptions nationales**

Classe de danger pour les eaux / source 2

VbF (RFA): entfällt

Limitation d'emploi.

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

---

16. **Autres données**

- 10 Inflammable.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Les informations données dans la présente fiche de sécurité basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Elles doivent être considérées comme une

description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Veillez regarder aussi notre fiche technique.

Modifications se référant à la dernière rédaction au chapitre:

---

n.a.: non applicable

n.b.: non déterminé